Mai 2019

Le petit Clamensanais

Sommaire :

- Rupture de la canalisation d'eau potable sous le pont de Valavoire
- Agence de l'eau
- Le clocher
- Le bâtiment mairie poste école logements (mpel)
- Quelques données des finances communales
- Dotation globale de fonctionnement
- Déchetterie

Le mot du maire

Les différent travaux du gouvernement autour de la loi sur l'école de la confiance ont suscité une attention particulière du conseil municipal de Clamensane. En effet, le projet de rénovation du bâtiment communal englobe la réorganisation des locaux réservés à l'école et certains débats sur les « établissements publics des savoirs fondamentaux » nous ont amené à étudier tous les scénarios possibles. L'objectif de la création de tels établissements est de regrouper les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles environnantes. Ce texte concerne les petits établissements, souvent en zone rurale, qui accueillent une faible population scolaire, c'est le cas de notre école. Nous avons donc dû nous positionner. J'ai demandé au conseil municipal de débattre de l'avenir de notre école. Devons-nous maintenir le projet de réhabilitation des locaux, avec la possibilité que l'Education Nationale nous supprime le poste d'enseignant, entrainant ainsi de fait la fermeture de l'école ou devons-nous faire un regroupement avec l'école de la Motte du Caire ? Pour ma part, j'ai défendu le regroupement concentré à la Motte du Caire, c'est-à-dire la fermeture de l'école de Clamensane, comme je l'avais fait lors de la campagne des municipales de 2014. Les débats furent un échange où tous les conseillers se sont exprimés pour le maintien de l'école et ont émis des arguments qui m'ont fait évoluer dans ma réflexion. Au terme de ces discussions, trois scénarios ont été envisagés et pour les trois, nous avons acté la rénovation de l'école:

1)Le premier est de proposer à La Motte du Caire un regroupement non concentré, ce qui voudrait dire une classe d'un ou deux niveaux à Clamensane les autres classe à La Motte du Caire. Cela permettrait de répondre aux attentes de certaines familles sur des difficultés qui peuvent apparaître en classe unique.
2)Le deuxième est de récupérer au moins nos grandes sections de maternelle, ce qui (peut-être) impliquerait l'embauche d'une ATSEM.
3)Le troisième, si l'Education Nationale nous retirait le poste d'enseignant, les locaux seront transformés en logement, l'architecte prendra soin de prévoir cette possibilité dans les plans de la future classe. Après que notre conseil ait fait ce choix le président de la république lors de son intervention du 25 avril a annoncé qu'il n'y aurait pas de fermeture d'école jusqu'à la fin de son mandat.

Nous avons donc organisé une réunion le 29 avril à la Motte du Caire où étaient invités les élus des deux communes concernés ainsi les maires des communes dont les enfant sont scolarisés dans nos écoles respectives. Le Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et l'Inspectrice de Circonscription. Les élus de la Motte du Caire nous ont fait savoir qu'ils ne désiraient pas mettre en place un regroupement avec Clamensane. Puis nous avons évoqué l'avenir de l'école de Clamensane avec le secrétaire et l'inspectrice de circonscription. Ils nous ont complétement rassurés sur la pérennité de notre école au vu des effectifs actuel et des enfants de moins de 3 ans de la commune et ont approuvé la transformation des locaux que nous avons en projet. C'est donc pleinement rassuré que nous allons passé enfin à la concrétisation du projet MPEL.

Eclairage public

Plusieurs points lumineux de la route du Val de Sasse sont tombés en panne à peu prêt en même temps. Fabien Hurtaux, conseiller municipal, s'est occupé de la réparation. Au départ, nous pensions simplement que c'était les ampoules qui avaient grillé. Malheureusement, c'est tout l'appareillage intérieur des luminaires qui était défectueux. Il a donc fallu modifier l'intérieur du lampadaire pour adapter le nouveau système d'allumage. Quatre de ces lampadaires installés en 2007 ont été modifiés et nous allons nous préparer à faire la modification sur tous ces modèles. Mais nous devons aussi rénover les luminaires du haut du village qui sont obsolètes.

Ce dossier était prêt pour 2018 mais nous avons dû le mettre en attente suite à la baisse importante de dotation. Nous allons demander les subventions nécessaires à ce programme cette année.

Mise en place du Répertoire Electoral Unique

Les principales évolutions introduites par la réforme

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : actuellement, passé cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante. De façon à permettre l'instruction d'éventuels recours sur cette décision, il subsiste une date limite d'inscription pour chaque scrutin, fixée dans le cas général au 6e vendredi précédant le scrutin.

Les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année ;

la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire ou l'autorité consulaire, avec contrôle à posteriori par une commission de contrôle ; l'Insee applique directement dans le répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Rupture de la canalisation d'eau sous le pont de Valavoire

La tentative de réparation de l'ancienne conduite dans le lit du Sasse n'à pu aboutir une crue étant prévu en fin de journée nous avons décidé d'abandonner.

La traversée de la RD1 s'est avérée très délicate en raison de la présence de plusieurs lignes EDF, télécom et la fibre.

L'année 2019 a débuté avec un incident majeur sur notre réseau d'eau, la rupture de la conduite qui permet la traversée du Sasse au niveau du pont de Valavoire. Cette conduite posée en 1983 a dû être remplacée suite à plusieurs réparations en 2004. Le renouvellement estimé des conduites d'eau quels que soient les matériaux est estimé à 60 ans en moyenne. Le choix d'enfouir cette canalisation dans le lit du Sasse ne peut pas être retenu puisque cette nouvelle rupture sur un réseau aussi récent démontre que le lit du Sasse ne le permet pas. Les services du département qui préconisaient le passage en encorbellement en 2004 nous ont conseillé de nouveau la pose de la nouvelle conduite en encorbellement sur le pont (de Valavoire). Dans un premier temps l'entreprise ADTP a posée une conduite temporaire pour rétablir la desserte des quartiers privés d'eau. Un grand merci à Mickael Rochas qui a travaillé sans relâche pour rétablir la distribution d'eau au plus vite à Fabien Hurtaux , Henry Gobaille et Thierry Maillardet qui n'ont pas pu résister à donner un coup de main . Pour éviter que cette nouvelle canalisation ne gèle, M Maillardet (conseiller municipal) a conçu un automate qui déclenche une circulation de l'eau dans la conduite par intermittence, ce système sera conservé avec la conduite définitive. Celle-ci offre une protection jusqu'à —20°C, ce qui peut par grand froid ne pas être suffisant. En ce qui concerne le financement, une procédure d'urgence a été engagée. Une demande de subvention a été déposée auprès des services du département et de l'agence de l'eau(1). A l'obtention de ces financements, nous pourrons procéder à la pose de la conduite définitive. Comme je vous l'avais annoncé dans le précédent numéro du Petit Clamensanais, nous avions terminé le programme prévu pour la durée de notre mandat par le schéma directeur de l'eau potable, celui-ci qui fixe les investissements par tranche. Nous avons donc dû intervenir sur un tronçon du réseau qu'il était prévu de rénover en 2030.Le coût de cette opération s'élève à 50 000 € alors que nous payons toujours l'emprunt réalisé en 2004 auprès du département(2) pour le changement de cette canalisation. Nous devons donc réaliser ce chantier sans emprunt.

(1) voir article sur les nouveaux critères donnant droit au subventions.

(2) voir tableau de la dette budget de l'eau AEP pont noir.

Agence de l'eau

Le nouveau programme pluriannuel de l'agence de l'eau modifie les critères d'attributions des subventions pour les communes.
Nous devons maintenant pour obtenir des subventions remplir les conditions suivantes :
-avoir une bonne connaissance du réseau à travers le schéma directeur d'eau potable que nous avons terminé en juin 2015
-fixer un tarif de l'eau selon un tarif minimum exigé
-le rendement du réseau d'eau
Le plus grand danger pour notre commune était une baisse du rendement du réseau. L'agence de l'eau impose un comptage de l'eau que la commune prélève dans ses sources et de l'eau qu'elle facture aux abonnés. Le réseau de Clamensane était considéré comme mauvais par l'agence de l'eau avec un rendement de 50% du à la vétusté (qui engendre de nombreuses fuites du réseau) et au manque d'investissements. Dés la réception du schéma directeur notre équipe a appliqué le programme de travaux recommandé et le rendement est passé de 50% en 2015 à 79% en 2019.
Il faut aussi préciser que la nouvelle organisation pour intervenir rapidement lors des nombreuses fuites de notre réseaux, grâce à notre employé communal Gérard Lombard et des bénévoles comme Ludovic Aubry, nous permette de mieux contrôler le rendement.
Nous remplissons donc les trois critères. Ce qui nous rend éligible aux subventions de l'agence de l'eau jusqu'en 2026.
Les nouveau critères s'appliquant dés cette années le dossier de la rupture de la canalisation du pont de Valavoire devrait être accepté par l'agence de l'eau. Ce qui avec la subvention du département devrait représenter 60% du coût de ces travaux.

Le clocher

Les travaux d'urgence sur le clocher ont débuté sans que nous puissions obtenir de financement supplémentaire. Nous ne disposerons donc que de la DETR à hauteur de 60% pour un montant des travaux de 24 885€. Nous profitons de la présence de l'entreprise pour évacuer les tuiles de la toiture de l'église qui se désagrègent et viennent encombrer les gouttières. Ce qui provoque leur débordement par temps de pluie et un tel émoi que la presse locale quotidienne a publié un article sur ce (terrible) désagrément.

Nous avons été questionnés sur le fait que notre conseil a décidé de ne faire que la mise en sécurité du clocher et non pas la totalité de l'église. Nous devant faire des choix devant les nombreux investissements que la commune devra réaliser à l'avenir. La réhabilitation de l'église et du clocher aurait eu un coût d'environ 60 000€. Nous ne pouvons pas financer sur notre trésorerie un tel investissement. Nous devons préserver la possibilité d'emprunts très importants que nous devrons contracter pour réaliser la rénovation du bâtiment MPEL qui reste notre priorité. Actuellement, l'emprunt pour la rénovation de l'intérieur de l'église réalisé en 1998 est toujours en cours (1). Les travaux nécessaires à la rénovation de l'église seront donc programmés quand celui-ci se terminera. Sur la photo du haut, vous pouvez voir comment étaient fixées les cloches des simples clous avaient été ajoutés dans le mur pour stopper l'arrachement de la fixation, la photo du bas montre la nouvelle fixation métallique scellée dans le mur.

(1)voir le tableau de la dette

Bâtiment MPEL (mairie poste école logement)

Lors du conseil municipal du 25 février, le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage a présenté son rapport d'analyse des offres de candidatures pour le choix de l'architecte. Le conseil municipal a retenu le classement proposé, conformément aux critères du règlement de consultation. Sur les sept candidatures le cabinet QUADRA en la personne de Régis RIOTON a été retenu pour un montant de 63 000 € HT, pour la mission de maîtrise d'œuvre: Réhabilitation du bâtiment communal.

Le bâtiment comprendra deux logements à l'étage, le rez-de-chaussée sera consacré au service public: Mairie/ Poste/Ecole.

A méditer

« Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose,
a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose,
ceux qui font précisément le contraire,
et surtout la grande armée des gens,
d'autant plus sévères qu'ils ne font rien du tout. »

Jules Clarétie

QUELQUES DONNEES SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE

Dés 2014, lors de notre prise de fonction, l'équipe municipale a entrepris de maitriser les dépense de gestion et de réorganiser la gestion du personnel communal. Nos effort portent maintenant leurs fruits puisque, malgré la création de la garderie, le paiement des formations du personnel, le paiement des heures supplémentaires autorisées par le Maire et les frais généraux qui comme pour un ménage sont en augmentation. Nous avons pu dégager un produit qui nous a permis de faire face aux besoins d'investissements de la commune. Nous n'avons donc pas procédé à une augmentation des impôts locaux, comme certains le prévoyaient. Ces impôts comme vous le montre le tableau ci-après sont parmi les plus bas du département. Depuis mars 2014, nous avons réalisé 618 000 euros d'investissement dans la commune. Cet effort est sans précédent pour Clamensane. Malheureusement, le projet le plus emblématique qui nous tient à cœur, la réhabilitation du bâtiment MPEL a pris du retard. Nous ne cherchons pas d'excuses mais le mandat a été plutôt agité: les 2 démissions de maires , un changement complet du personnel, la création de l'intercommunalité CCSB qui nous mettez dans l'incertitude au niveau des finances. En effet, une part de la taxe d'habitation de la commune est captée par l'intercommunalité, qui nous la redistribue sous forme d attribution de compensation pout l'instant, les baisse de dotations qui ont commencé en 2014. Lancer le chantier MPEL pour un montant de 800 000€ avec toutes ces incertitudes n'a pas été possible. La gestions rigoureuse que nous avons appliqué nous a permis de passer les écueils sans mettre la commune en danger. Tous les membres du conseil regrettent de ne pas avoir pu lancer ce chantier plus vite. Nous savons les difficultés des locataires, des employés, des enseignants et des enfants qui utilisent ce bâtiment.

EXTRAIT DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE CLAMENSANE

	2015	2016	2017	2018
Charges générales de fonctionnement	38 423 €	37 458 €	36 201 €	37 394 €
Indemnités élus	12 391€	12 994€	10 633€	10 276€
Charges de personnel	72 551 €	72 420 €	58 916 €	54 992 €

Comparaison des taux d'imposition.

(des communes du 04 de la strate de Clamensane et de la commune la plus proche)

	Population	Taxe foncier bâtie	Taxe d'habitation
Clamensane	174	5,92	3,14
Entrevennes	168	17,78	9,27
Le Fugeret	173	8,42	10,3
Piégut	173	28,25	8,71
Bellafaire	154	7,05	4,45
Bayons	189	1 0,35	3,8
La Motte du Caire	559	18,71	7,88

Dette communale

Les deux tableaux suivants détaillent les budget de l'eau M40 et le budget général M14. La dette communale au 1er janvier 2019, en cumulant les deux tableaux , s'élève donc à 430 284,22€. Elle était de 581 090,60 € en 2014 lors de notre prise de fonction. On note donc une baisse de la dette malgré le recours à 3 emprunts par notre équipe pour le réseau d'eau de Meynard, la toiture du bâtiment MPEL et le réseau d'eau du cœur du village.

ETAT DE LA DETTE 2019 - SERVICE EAU M40

Année	Objet de la Dette	Organisme prêteur	Durée	Taux	Montant emprunté	Dette au 01/01/19	Annuité		
							Capital	Intérêts	Totaux
	Article 1641								
2012	Réseaux Assainissement	CDC	15	3,92%	100 000,00	72 832,57	6 088,83	2 855,04	8 943,87
2013	STEP	LA BANQUE POSTALE	15	3,57%	130 000,00	84 499,93	8 666,68	2 900,64	11 567,32
2017	Raccord Meynard	CDC	15	0,87%	80 000,00	69 924,33	5 103,68	589,79	5 693,48
2018	Réseaux coeur du village	Crédit Agricole	20	1,52%	90 000,00	86 118,86	3 925,55	1 301,53	5 227,08
					Sous-total	*313 375,69*	*23 784,75*	*7 647,00*	31 431,75
	Article 1687								0
2004	Travaux AEP Pont Noir	CONSEIL GENERAL	15	0,00%	10 000,00	666,62	666,62		666,62
2012	Sources et Réseaux	CONSEIL GENERAL	15	0,00%	10 000,00	5 999,98	666,67		666,67
					Sous-total	*6 666,60*	*1 333,29*	*0,00*	1333,29
					TOTAL	**320 042,29**	**25 118,04**	**7 647,00**	

ETAT DE LA DETTE 2019 - BUDGET GENERAL M14

Année	Objet de la Dette	Organisme prêteur	Durée	Taux	Montant emprunté	Dette au 01/01/19	Annuité		
	Article 1641						Capital	Intérêts	Totaux
1998	Travaux Eglise	CLF - DEXIA	25 ans	5,37%	25 736,72	8 722,73	1 563,61	437,27	2 000,88
1999	Achat maison	CLF - DEXIA	20 ans	4,98%	28 034,26	2 280,91	2 280,91	113,59	2 394,50
2002	Travaux logements	CDC	35 ans	2,45%	130 484,93	*91 904,97*	*3 801,37*	*1 792,15*	5 593,52
					Sous-total	***102 908,61***	***7 645,89***	***2 343,01***	***9 988,90***
	Article 16873								
2015	Toiture logements MPEL	CONSEIL GENERAL	15 ans	0,00%	10 000,00	7 333,32	666,67		666,67
					Sous-total	7 333,32	666,67		
					TOTAL	**110 241,93**	**8 312,56**	**2 343,01**	**10 655,57**

Dotation Globale de Fonctionnement (dgf)

La fusion des intercommunalités et la création de la CCSB nous avaient fait perdre en 2018 une partie de dotation de solidarité rurale cible, une de nos principales recettes pour un montant de 11 000 €. Après une mobilisation des élus concernés par cette baisse, le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour rétablir les critères d'attribution de cette dotation ce qui permet à Clamensane de la récupérer en 2019 avec une légère hausse. L'injustice de la perte de cette dotation pour 2018 est donc réparée pour 2019 mais nous ne récupérerons pas les 11 000 € de 2018. La perte de cette recette a impacté la programmation de certains investissements. De fait, le projet de réhabilitation MPEL (rénovation mairie poste école logement) a été retardé ainsi que le programme de rénovation de l'éclairage public du haut du village, le temps pour nous de percevoir les subventions du chantier de rénovation du réseau d'eau du cœur du village, pour sécuriser notre trésorerie. Malheureusement, les répercussions de la création de ces grandes intercommunalités se feront sentir de nouveau l'an prochain, comme l'annonce la suppression de la taxe d'habitation, elles laissent planer une incertitude sur les recettes futures de la commune.

Comparaisons des trois dernières DGF:
2017: 65 860€
2018: 54 447€
2019: 68 072€

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Les déchetteries de la CCSB se modernisent pour votre sécurité !

Les déchetteries de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch se modernisent, afin de répondre aux exigences de sécurité pour les usagers, tout en s'engageant dans une démarche responsable d'économie circulaire.

Pour répondre à l'afflux toujours plus important d'usagers en déchetterie et à l'augmentation du tonnage de déchets déposés, la CCSB doit mettre en place une politique de prévention des risques en déchetteries. De nouvelles installations et des équipements font d'ores et déjà l'objet d'un vaste plan d'investissement pour la sécurité.

La société MP Industrie a été sélectionnée, dans le cadre d'un marché public, pour mettre en place ces systèmes de sécurisation des quais des déchetteries, à savoir :

-Mises aux normes des gardes corps fixes.

-Perfectionnement du matériel au niveau des bennes, afin d'offrir une meilleure ergonomie lors du déchargement desdéchets.

-Installation de nouvelles protections appelées « banques de déchargement », composées en déchets recyclés, d'une hauteur réglementaire de 70 cm sur de 60 cm de largeur.

Les élus et les techniciens de la CCSB se sont engagés dans une démarche responsable d'économie circulaire, tout en respectant les nouvelles règlementations imposées.

Dans les déchetteries, tout le monde à son rôle à jouer.

Les nouvelles consignes de sécurité impliquent un rôle toujours plus important du gardien de déchetterie : accueil, orientation, explication, respect des règles de sureté, d'hygiène et de sécurité… Il assure aussi le bon déroulement du cheminement du recyclage, sans quoi les déchets ne sont pas valorisés. Mais les usagers aussi ont un rôle à jouer : ils doivent respecter les consignes du gardien et se présenter à lui dès leur arrivée, puis déposer leurs déchets dans les bennes selon les recommandations reçues.

L'objectif de ces rôles partagés est de valoriser et de recycler au maximum les déchets déposés en déchetterie. Le recyclage est une priorité pour la CCSB afin d'économiser les ressources, produire de l'énergie verte, préserver l'environnement et surtout maîtriser les dépenses du service public d'élimination des déchets. Les déchets non-recyclables partent aux centres d'enfouissement de Sorbiers et du Beynon à Ventavon. Cette dernière solution est très coûteuse. La dégradation continuelle de ces déchets enfouis entraîne une surveillance des nuisances et des pollutions pendant plusieurs dizaines d'années.